



Délibération 2021_07_22

Objet : Election d'un membre du Bureau

Le sept juillet deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, en visio-conférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois juin deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : xx (xx voix)

Éric PROVOST (3 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Daniel GUILLÉ (2 voix) ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; Rémy ORHON (3 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Luc NORMAND (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix) ; Jean CHARRIER (1 voix) ; Jean-Pierre BRU (1 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix).

Absents représentés : xx (xx voix)

Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BRU.

Assistaient également :

Jean-Michel EMPROU (suppléant de Sylvie GAUTREAU) ; Caroline ROHART (SYLOA).

Nombre de votants : 18 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 31 voix.

Secrétaire de séance :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 7.2 des statuts du SYLOA fixe la composition du bureau suivante :

- Le Président,
- deux Vice-présidents,
- huit membres assesseurs.

Le Président rappelle que la répartition des membres du bureau doit respecter une représentation du Département de Loire-Atlantique et des neuf sous-bassins de référence.

Le Bureau a été élu lors de la séance du comité syndical d'installation du 12 octobre 2020, sa composition est fixée par la délibération 2020_10_20 du 12 octobre 2020.

La Communauté de communes Sèvre et Loire a délibéré, en date du 18 mars 2021, pour modifier la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SYLOA. M. Jean-Marc JOUNIER, ancien délégué titulaire, devient suppléant de M. Thierry COIGNET, ancien suppléant de M. JOUNIER, qui devient délégué titulaire.

M. JOUNIER étant démissionnaire, M. COIGNET est candidat au siège de 1^{er} assesseur, comme représentant des sous-bassins versants de Goulaine-Divatte-Robinets au sein du Bureau.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **VALIDE** la modification du représentant de la Communauté de communes Sèvre et Loire au sein du Bureau.

Président	Jean-Sébastien GUITTON	Nantes Métropole	
1 ^{ère} Vice-président	Freddy HERVOCHON	Département de Loire-Atlantique	Département de Loire Atlantique
2 nd Vice-président	Claude CAUDAL	Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Littoral Sud
1 ^{er} assesseur	Thierry COIGNET	Communauté de communes Sèvre et Loire	Goulaine Divatte Robinets
2 ^{ème} assesseur	Éric PROVOST	Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	Estuaire
3 ^{ème} assesseur	Joseph DAVID	Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique	Littoral Nord
4 ^{ème} assesseur	Jean-Yves HENRY	Communauté de communes Erdre et Gesvres	Erdre
5 ^{ème} assesseur	Roger GUYON	Communauté de communes Estuaire et Sillon	Sillon Marais Nord Loire
6 ^{ème} assesseur	Rémy ORHON	Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Hâvre Grée
7 ^{ème} assesseur	Olivier DEMARTY	Communauté de communes du Pays de Pontchâteau – St-Gildas des Bois	Brière Brivet
8 ^{ème} assesseur	Luc NORMAND	Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Acheneau Tenu

Fait à Vertou, le 7 juillet 2021

 Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON